

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2013

Introduction :

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société du 21 Avril 2011 et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers ci-joints de FINACorp Obligataire SICAV arrêtés au 30 Septembre 2013 qui font apparaître un actif net de 6.954.760 D et une valeur liquidative égale à 103^d,068 par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au 30 Septembre 2013 sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp Obligataire SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au 30 Septembre 2013.

Observations post-conclusion :

Suite à cet examen, nous estimons utile de vous faire part des points suivants :

- Les liquidités représentent au 30/09/2013, 26,33 % de l'actif de la société FINACorp Obligataire SICAV. Cette proportion est au dessus du seuil maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
MANAGING PARTNER
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 30/09/2013	Au 30/09/2012	Au 31/12/2012
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	5 139 744	5 316 813	5 233 696
a- Actions et valeurs assimilées		306 919	450 160	47 760
b- Obligations		3 468 973	3 502 504	3 808 136
c- Emprunts d'état		1 363 853	1 364 149	1 377 801
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		1 836 611	3 796 658	1 501 534
a- Placements monétaires		0	1 985 673	993 257
b- Disponibilités	AC2	1 836 611	1 810 985	508 277
Créances d'exploitations		0	0	0
Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIFS		6 976 355	9 113 471	6 735 230
<u>PASSIFS</u>				
Opérateurs créditeurs	PA1	17 282	19 073	21 836
Autres créditeurs divers	PA2	4 313	4 377	5 628
<u>ACTIF NET</u>		<u>6 954 760</u>	<u>9 090 022</u>	<u>6 707 765</u>
Capital	CP1	6 775 367	8 868 495	6 493 327
Sommes distribuables		179 393	221 527	214 438
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		61	83	61
b- Résultat distribuable de la période		155 409	163 228	227 407
c- Régul.Résultat distribuables de la période		23 923	58 216	-13 030
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		6 976 355	9 113 471	6 735 230

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.07.12 au 30.09.12	Période du 01.01.12 au 30.09.12	Période du 01.01.12 au 31.12.12
Revenus du portefeuille-titres	PR1	54 370	174 186	51 447	172 316	227 559
a- Dividendes		0	9 459	0	13 029	13 029
b- Revenus des obligations		40 719	124 218	37 796	118 630	160 222
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0	0	0
d- Revenus des emprunts d'état et valeurs assimilés		13 651	40 509	13 651	40 657	54 308
Revenus des placements monétaires	PR2	8 627	20 752	17 113	34 283	60 325
Total des revenus des placements		<u>62 997</u>	<u>194 938</u>	<u>68 560</u>	<u>206 599</u>	<u>287 884</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-10 681	-31 195	-12 464	-34 448	-48 193
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		52 316	163 743	56 096	172 150	239 691
Autres produits		0	0	0	0	0
Autres charges	CH 2	-2 837	-8 334	-3 155	-8 922	-12 284
RESULTAT D'EXPLOITATION		49 479	155 409	52 941	163 228	227 407
Régularisation du résultat d'exploitation		30 186	23 923	46 699	58 216	-13 030
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		79 665	179 332	99 639	221 444	214 377
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-30 186	-23 923	-46 699	-58 216	13 030
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		2 926	-4 073	3 063	-4 957	-2 953
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	2 709	0	0	1 351
Frais de négociation		0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		52 405	154 044	56 004	158 271	225 805

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.07.12 au 30.09.12	Période du 01.01.12 au 30.09.12	Période du 01.01.12 au 31.12.12
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>52 405</u>	<u>154 044</u>	<u>56 004</u>	<u>158 271</u>	<u>225 805</u>
a- Résultat d'exploitation	49 479	155 409	52 941	163 228	227 407
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 926	-4 073	3 063	-4 957	-2 953
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0	2 709	0	0	1 351
d- Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>-177 539</u>	<u>0</u>	<u>-210 193</u>	<u>-210 193</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>1 354 126</u>	<u>270 489</u>	<u>2 017 595</u>	<u>2 421 975</u>	<u>-27 816</u>
a- Souscriptions	2 987 242	7 485 542	5 552 812	15 263 797	18 516 140
- Capital	2 909 200	7 235 500	5 413 800	14 734 000	17 880 900
- Régularisation des sommes non distribuables	11 313	29 860	20 492	66 494	79 785
- Régularisation des sommes distribuables	66 729	220 182	118 520	463 302	555 455
b- Rachats	1 633 116	7 215 053	3 535 217	12 841 821	18 543 956
- Capital	1 590 400	6 952 800	3 450 600	12 367 800	17 883 100
- Régularisation des sommes non distribuables	6 185	29 155	12 814	57 842	81 256
- Régularisation des sommes distribuables	36 530	233 097	71 803	416 179	579 600
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 406 530	246 995	2 073 599	2 370 053	-12 204
<u>ACTIF NET</u>					
a- Début de période	5 548 230	6 707 765	7 016 423	6 719 969	6 719 969
b- Fin de période	6 954 760	6 954 760	9 090 022	9 090 022	6 707 765
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>					
a- Début de période	54 289	64 650	68 702	64 672	64 672
b- Fin de période	67 477	67 477	88 334	88 334	64 650
VALEUR LIQUIDATIVE	103,068	103,068	102,905	102,905	103,755
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,377%	3,388%	3,027%	3,110%	3,146%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30/09/2013

(Unité en Dinars Tunisiens)

NOTE 1: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2013, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des obligations et placements monétaires

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

A signaler que les états financiers trimestriels de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2013 à **5 139 744** DT (en tenant compte des intérêts intercalaires sur les emprunts obligataires ATL 2013/2 et TLS 2013/1) et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2013	% de L'Actif	% de L'Actif Net
BTA	1.280	1 333 582	1 363 853	19,55%	19,61%
BTA 5,25% MARS2016	1.080	1 122 782	1 148 134	16,46%	16,51%
BTA 5,5% MARS2019	200	210 800	215 719	3,09%	3,10%
Obligations	47.250	3 405 498	3 468 972	49,72%	49,88%
AB 2008	3.000	225 000	229 591	3,29%	3,30%
AB 2009 SUB	1.150	84 318	84 328	1,21%	1,21%
AB SUB 2012	3.500	315 000	315 548	4,52%	4,54%
AIL 2012-1	500	40 000	40 731	0,58%	0,59%
ATL 2009/2	1.000	60 000	60 041	0,86%	0,86%
ATL 2009/3	500	20 000	20 618	0,30%	0,30%
ATL 2010/1	2.500	100 000	100 610	1,44%	1,45%
ATL 2010/2	1.000	100 000	103 315	1,48%	1,49%
ATL 2013/2	300	30 000	30 057	0,43%	0,43%
BTE 2010	3.500	297 500	298 034	4,27%	4,29%
CIL 2009/3	2.000	80 000	82 255	1,18%	1,18%
CIL 2010/1	2.000	80 000	80 580	1,16%	1,16%
CIL 2010/2	1.000	60 000	62 347	0,89%	0,90%
EO SERVI-2012 6,9%	1.000	100 000	102 919	1,48%	1,48%
HL 2009/1	1.600	32 000	32 222	0,46%	0,46%
HL 2010/1	1.600	64 000	64 773	0,93%	0,93%
STB 2010/1	3.000	239 970	245 322	3,52%	3,53%
TJL 2009 SUB	3.000	300 000	309 005	4,43%	4,44%
TJL 2011	1.000	80 000	82 746	1,19%	1,19%
TLS 2009 SUB	1.600	32 000	32 024	0,46%	0,46%
TLS 2010/2	2.000	120 000	124 496	1,78%	1,79%
TLS 2013/1	1.500	150 000	150 524	2,15%	2,16%
UBCI 2013	1.000	100 000	101 833	1,46%	1,46%
UIB 2009/1	2.500	200 000	201 949	2,89%	2,90%
UIB 2011/2	1.000	85 710	88 414	1,27%	1,27%
UIB 2012/1	3.500	350 000	362 961	5,20%	5,22%
UNIFACTOR 2010	1.000	60 000	61 729	0,88%	0,89%
OPCVM	2.900	310 750	306 919	4,40%	4,41%
IOS SICAV	2.900	310 750	306 919	4,40%	4,41%
Total		5 049 830	5 139 744	73,67%	73,90%

AC2 : Note sur les disponibilités

Les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 30/09/2013	Solde au 30/09/2012
Avoir en banque	1 712 785	1 770 158
Sommes à l'encaissement	164 603	33 401
Sommes à régler	-50 385	-309
Intérêts sur DAV	9 608	7 735
TOTAL	1 836 611	1 810 985

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 54 370 DT pour la période allant du 01-07-2013 au 30-09-2013 contre 51 447 DT pour la même période une année auparavant, Ces revenus se détaillent comme suit :

REVENUS	Du 01-07-2013 Au 30-09-2013	Du 01-07-2012 Au 30-09-2012
Dividendes des OPCVM	0	0
Revenus des Obligations		
<i>Intérêts</i>	40 719	37 796
Revenus des emprunts d'état et valeurs assimilés (BTA)		
<i>Intérêts</i>	13 651	13 651
TOTAL	54 370	51 447

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires ont atteint un total de 8 627 DT pour la période allant du 01-07-2013 au 30-09-2013 contre 17 113 DT pour le troisième trimestre de l'année précédente, Ces revenus de détaillent comme suit :

LIBELLE	Du 01-07-2013 Au 30-09-2013	Du 01-07-2012 Au 30-09-2012
<i>Intérêts sur les placements monétaires</i>	0	10 061
<i>Intérêts sur compte de dépôt</i>	8 627	7 052
TOTAL	8 627	17 113

Note sur les autres actifs et passifs :

LIBELLE	Solde au 30-09-2013	Solde au 30-09-2012
PA1 : Opérateurs Créditeurs		
Frais de gestionnaires	9 301	11 088
Frais de dépositaire	7 981	7 985
Total	17 282	19 073
PA2 : Autres Créditeurs Divers		
Autres Opérateurs créditeurs	3 740	3 744
Autres Créditeurs (CMF)	573	633
Total	4 313	4 377

Note sur les charges et autres produits de gestion :

LIBELLE	Du 01-07-2013 Au 30-09-2013	Du 01-07-2012 Au 30-09-2012
CH1 : Charges de gestion des placements		
Rémunération du gestionnaire	9 194	10 981
Rémunération du dépositaire	1 487	1 483
Total	10 681	12 464
CH2 : Autres Charges		
Rémunération du CAC	1 260	1 257
Redevance CMF	1 558	1 861
Charges diverses	18	37
Total	2 837	3 155

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31-12-2012	
* Montant (en nominal)	6 465 000
* Nombre de Titres	64 650
* Nombre d'actionnaires	200
Souscription réalisées	
* Montant (en nominal)	7 235 500
* Nombre de titres émis	72 355
Rachats effectués	
* Montant (en nominal)	6 952 800
* Nombre de titres rachetés	69 528
Capital au 30-09-2013	
* Montant (en nominal)	6 747 700
* Nombre de Titres	67 477
* Nombre d'actionnaires	155

NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Mouvement sur le Capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31-12-2012	6 493 327	6 493 327
Souscription de la période	7 235 500	7 235 500
Rachat de la Période	-6 952 800	-6 952 800
Autres Mouvements	-660	178 733
Variation des plus ou moins value latentes	-4 073	-4 073
Plus ou moins value réalisées	2 709	2 709
Régularisation Sommes ND de la période	704	704
Sommes distribuables		179 393
Montant Fin de période au 30-09-2013	6 775 367	6 954 760

5 - AUTRES INFORMATIONS**5- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp », Celui-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société, En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net, Les honoraires de « FINACorp » au 30/09/2013 s'élèvent à 26.782 DT,

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services l'ATB percevra des honoraires annuels d'un montant de 3.000 TND (TVA en sus) pour la première année effective et 5.000 TND HT pour la deuxième année. Ce montant sera révisé d'un commun accord entre les deux parties au terme de cette période.

La rémunération du dépositaire au 30/09/2013 s'élève à 4.413 DT TTC. Tout montant facturé en plus est à la charge de la société « FINACorp S.A»,

5- 3 Rémunération du distributeur

La FINACorp S,A rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement en contre partie du service de distributeur calculée sur la base d'un taux égal à 0,25% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis,

5- 4 Prise en charge par FINACorp des charges hors exploitation

La société « FINACorp » prend en charge les charges de gestion suivantes en lieu et place de la FINACorp Obligataire SICAV tels que :

- La charge de la TCL
- Les dépenses publicitaires et de publication
- Paiement des jetons de présence s'il y a lieu